



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-207

Objet : Approbation du plan de financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'appui en ingénierie pour la mise en œuvre d'une entente intercommunale en restauration scolaire entre plusieurs Communes membres de CAP Nord Martinique

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales e notamment les articles L5221-1 et 5221-2 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-27-11-2015-174 bis portant approbation du rapport définitif de mutualisation de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres comprenant le schéma de mutualisation des services ;

Considérant qu'en 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) a engagé une démarche visant à développer la mutualisation avec ses Communes membres, en délibérant sur son premier schéma de mutualisation pour la période 2015-2020 ;

Considérant qu'il s'agirait aujourd'hui de mener une expérience identique à celle menée dans le bassin du Nord Caraïbe dans d'autres parties du territoire Nord, permettant ainsi à plusieurs Communes membres de CAP Nord Martinique, de bénéficier de la production et de la livraison de repas scolaires des cuisines municipales, qui sont généralement en situation de sous-production ;

Considérant que l'objectif majeur est d'apporter de la qualité gustative et nutritive aux repas scolaires en s'appuyant sur l'expertise de professionnels de la restauration du territoire. Ce projet permettrait en outre d'optimiser le fonctionnement des cuisines centrales par la rationalisation des moyens, tout en renforçant le recours aux circuits courts avec les agriculteurs et maraîchers du territoire Nord ;

Considérant l'insatisfaction croissante des convives lorsque la Commune fait appel à un prestataire extérieur. Globalement, les usagers reconnaissent les qualités gustatives des repas servis par les cuisines centrales ;

Considérant que l'entente intercommunale concernerait 3 cuisines centrales du Nord atlantique auxquelles 3 Communes s'associeraient pour la production et la livraison de repas à destination des scolaires. Le projet global peut toutefois être réalisé en 3 grandes phases, notamment en commençant par desservir les 2 Communes dites en situation d'urgence face à la restauration scolaire, contraintes de contractualiser dès la prochaine rentrée scolaire 2024-2025, pour s'étendre aux autres communes à la rentrée de 2025-2026 ;

Considérant que la restauration scolaire présente plusieurs enjeux pour le territoire, à savoir la satisfaction des usagers, les arguments favorisant éventuellement l'installation de nouvelles familles sur ce territoire, une meilleure nutrition des élèves, le développement de la production agricole et maraîchère du Nord ;

Considérant que pour une meilleure appréhension de ce projet, un appui en ingénierie demeure essentiel, en l'absence d'expertise dans les services de CAP Nord et dans ceux des Communes ;

Considérant que l'Agence Française de Développement (AFD) peut financer à hauteur de 38 000€ HT une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur ce projet. Aussi, CAP Nord Martinique l'a sollicité pour un accompagnement dans la mise en œuvre du projet par le financement d'une AMO, dont la mission se décline comme suit :

- Effectuer l'analyse de faisabilité qui consiste à présenter la mutualisation la plus efficiente de plusieurs cuisines centrales du Nord atlantique pour desservir plusieurs autres Communes,
- Effectuer le calcul des couts de revient des repas,
- Accompagner dans les recherches de partenariats financiers et sources de financements et de fournisseurs,
- Elaborer le meilleur scénario de mutualisation des cuisines centrales qui optimise le fonctionnement de l'entité mutualisée,
- Effectuer une étude comparative entre le transfert partiel de la compétence restauration scolaire avec maintien des cuisines centrales et la mutualisation entre cuisines centrales et communes ;

Considérant le plan de financement proposé :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
AMO	39 000,00 €	AFD	38 000,00 €
		CAP Nord Martinique	1 000,00 €

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances, réunis le 19 juin 2024, ont émis un avis favorable pour le nouveau plan de financement ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le nouveau plan de financement pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'appui en ingénierie pour la mise en œuvre d'une entente intercommunale en restauration scolaire entre plusieurs Communes membres de CAP Nord Martinique, comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
AMO	39 000,00 €	AFD	38 000,00 €
		CAP Nord Martinique	1 000,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01 août 2024



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT